

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 février 2017

Convocation du 18 février 2017

Le conseil municipal de Marcilly-les-Buxy s'est réuni le vendredi 24 février 2017 à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Billon, Maire.

Etaient présents : Mmes GOYARD, JAILLET, RICHARD, SALIEGE, MM. BILLON, MARILLIER, PACAUD, SIXDENIER, VERNOT.

Etaient excusés : Mmes GILLES, VIET, M. MONNERET (pouvoir à M. VERNOT),

M. VERNOT est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2017.

Le Maire demande la possibilité à l'ordre de jour une demande de subvention d'association et le point sur la rencontre des Marcilly de France organisé en juin, ce que le Conseil Municipal accepte.

Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise :

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – PLUi :

Le Conseil Municipal est informé de l'avancement du PLUi :

- L'ensemble des documents de suivi est sur le site de la Communauté de Communes SUD Côte Chalonnaise (ccScc) :- <http://www.cc-sud-cote-chalonnaise.fr> -
- L'avancement du plan en est au **projet d'aménagement et de développement durable qui** fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, de logement, de transports, de développement économique, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, de lutte contre l'étalement urbain, de prévention et de remise en état des continuités écologiques.
- L'instruction du PLUi se continue sur 2017 et 2018.

Montée en haut débit secteur les Baudots :

- La Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise – ccScc- est porteuse de ce dossier.
- Une demande de subvention a été déposée par la ccScc auprès de l'Etat
- La consultation des opérateurs utilisant le répartiteur de Montchanin est en cours, afin de statuer sur les différentes possibilités de raccordement (Montchanin, Ecuisses, Cersot).
- Une première évaluation financière s'élève à 204 000€.

Point sur le commerce

Les travaux de transformation de l'ancienne poste en épicerie sont en cours, doivent se terminer à fin avril.

Les contacts sont pris avec différentes enseignes.

Point sur le scolaire et périscolaire

Scolaire :

Lors du Conseil d'école de ce lundi 13 février, plusieurs points de travaux et investissements de matériel ont été demandés par les enseignants. Ces points seront listés dans le compte rendu réalisé par la Directrice.

Périscolaire :

Le Conseil Municipal est informé de la directive de l'Etat demandant à ce que soit mis en place un plan de prévention et de mise en sûreté (PPMS) pour les temps périscolaires. Ce plan doit exposer les procédures à suivre en cas de danger et doit permettre d'organiser des réunions et des exercices avec les personnes intervenant sur le temps périscolaire.

Le Conseil Municipal est informé d'un courrier transmis à des familles, concernant le comportement inapproprié de leurs enfants durant le temps périscolaire.

Droit de préemption urbain sur diverses ventes

Le Conseil Municipal ne préempte pas sur les ventes d'une grange et d'un terrain au Reuil.

Nouveaux service de la poste

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Poste propose des services aux habitants tels que :

- -Le facteur peut rendre visite à des personnes isolées, âgées selon des fréquences choisies par la personne ; 3 formules d'abonnement sont proposées.
- Vente de tablette ADOIZ , spécialement conçue pour les séniors. La poste accompagne ses clients dans la prise en main de la tablette
- Vente de récupérateurs de papiers pour recyclage.

Ces services ne pouvant exister que si le Conseil Municipal donne son accord, après discussion, il autorise la Poste à faire part aux habitants de ces services.

Le Conseil Municipal est également informé du coût d'une distribution d'un pli dans toutes les boîtes aux lettres de la commune : 83€ TTC pour 309 boites aux lettres, par distribution.

Informations diverses

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- du courrier de l'association SIFASILA Marcilly concernant une demande de subvention. Il confirme que cette association est subventionnée par la Communauté de Communes dans le cadre de ses compétences, que le message électronique transmis avec le courrier correspond à des manifestations spécifiques subventionnées par la Communauté de Communes, que la commune met à leur disposition la salle Félix Menager 2 fois par semaine.
- d'une demande de Sylvie RINGARD *pour le règlement de l'heure de formation en dehors de ses heures de travail, pour l'utilisation du nouvel outil numérique de gestion des enfants durant le temps périscolaire.*
Lors de la découverte de leur nouvel outil de travail, étant dans l'impossibilité de réunir tous les employés concernés, ensemble, sur leur temps de travail, nous avons fait cette « heure » de découverte à 20 heures le mardi 27 septembre.
Le Conseil Municipal rappelle à Mme RINGARD que si le 27 septembre, elle a suivi 1 heure de formation en dehors de son temps de travail, ses temps d'absence pour diverses raisons personnelles ne lui sont pas décomptés. Si dorénavant, elle insiste pour que l'heure de formation soit payée, alors ses heures d'absences seront décomptées. Et il en sera de même pour tout le personnel qui sera prévenu de cette modification suite à la requête de Mme RINGARD.

- de l'avancée des travaux de voirie, notamment les travaux de curage de fossés en cours.
- de la réflexion pour l'aménagement possible du poste de travail du secrétariat de mairie et de l'Agence Postale Communale, au vu de l'augmentation de l'activité.
- de l'arrêté portant classement sonore de la RN 80 : un nouvel arrêté préfectoral portant classement sonore des routes confirme qu'une zone de 250 mètres de chaque côté de la RN80 – route express – est prise en compte pour les constructions, qu'elles doivent respecter les conditions d'isolement acoustique spécifique. L'arrêté est disponible en mairie.
- d'une réflexion sur la mixité sociale au restaurant scolaire : Mme GOYARD fait part de fonctionnement de restaurants scolaires avec l'accueil de quelques personnes âgées. Après discussion, le Conseil Municipal propose que ce sujet soit discuté avec les membres du CCAS.
- de la réflexion relancée pour utiliser l'ancienne cabine téléphonique comme « boîte à livres », c'est-à-dire un point d'échange de livres.
- de la finalisation du journal de début d'année
- de la demande de subvention de l'association Evi'danse qui intervient sur la commune es vendredis ; la commune vérifie si la ccScC intervient déjà.
- De l'organisation de la rencontre des Marcilly de France à Marcilly-le-Châtel les 03, 04, 05 juin. 35 adultes et 3 enfants de la commune participeront.

Le Maire,
Jean-Pierre BILLON